

CONVOCATION

à

L'Assemblée Générale Ordinaire de l'ARILL

Vous êtes invités à participer à la prochaine Assemblée générale qui aura lieu le :

VENDREDI 02 DECEMBRE 2022 à 17h30
Au Relais de Sassenage - 10 rue de Chamechaude 38360 Sassenage

Lors de **cette assemblée générale**, nous ferons le bilan de l'année écoulée, élirons les membres du conseil d'administration, et nous préparerons ensemble la nouvelle année.

Attention ! Comme l'an passé, un dîner est prévu au restaurant. Si vous êtes intéressés pour vous retrouver les uns les autres et passer un bon moment ensemble, nous vous demandons de vous inscrire en renvoyant au CSE le bulletin d'inscription accompagné du règlement, avant le 24/11/22. Les épouses ou époux sont cordialement invités. Un nombre minimum de personnes est indispensable pour pouvoir organiser ce repas. Spécifier **à l'inscription** viande ou poisson SVP. Nous signaler un éventuel régime spécial.

Merci, à bientôt si possible.

L'ordre du jour sera le suivant après le mot de bienvenue du président et l'adieu en mémoire à celles et ceux qui nous ont quittés dans l'année :

- Intervention d'un représentant de la direction
- Rapport moral du président
- Rapport des activités 2022 par le secrétaire
- Rapport financier 2022 et prévisionnel 2023 par le trésorier
- Approbation du rapport moral et des rapports financiers
- Site web de l'association
- Point sur la Mutuelle
- Cotisations 2023
- Projets pour 2023
- Elections au conseil d'administration.
- Divers.

Si vous avez des questions que vous souhaitez voir traitées à cette AG, faites-les parvenir au C.S.E, Association des Retraités avant le 24 novembre 2022, ou directement par courriel au secrétaire.

ELECTIONS: Trois postes sont à renouveler au conseil d'administration, si vous voulez nous aider, et participer activement en apportant des idées, présentez votre candidature en renvoyant le bulletin dédié. De nouvelles candidatures seraient vraiment les bienvenues.

Membres sortants : MM Mollier Michel, Brun Ariel et Morizur Auguste.

Le Bureau